



## Regroupement familial et visa long séjour urgent

Par **mad\_old**, le **22/05/2007** à **20:27**

Bonjour,

une procédure de kafala a été mise en oeuvre (et autorisée par les autorités algériennes) afin de procéder à un regroupement familial.

le regroupement familial a été autorisé alors que l'enfant en question avait plus de 18 ans.

le dépôt de la demande de regroupement a eu lieu alors que l'enfant était âgé de 17 et 10 mois.

le Préfet a autorisé le regroupement familial.

le consulat de france à Alger a refusé de délivrer un visa permettant la venue en France de l'enfant. motif détournement de la procédure du regroupement familial du fait de l'age avancé de l'enfant....

Un REP a été formulé auprès du CE qui annule la décision du Consul et enjoind au ministère de réexaminé la demande de visa.

le Ministère accorde un visa mention long séjour à l'enfant, aujourd'hui âgé de 21 ans.

Cette personne arrive sur le territoire ces jours-ci, une fois sur le territoire j'entends formuler une demande de titre de séjour au titre de la décision de regroupement familial du Préfet en date de juin 2004.

Problème :

l'enfant est aujourd'hui majeur.  
le visa ne porte pas la mention regroupement familial.

qu'en pensez vous ????

Remerciements anticipés

Par **Jurigaby**, le **23/05/2007** à **00:53**

Bonjour.

Il y a une petite chose que je ne comprends pas.

Le visa ne porte pas la mention regroupement familial, mais alors, quelle mention porte t-il?

Concernant la question de la majorité, il me semble en effet difficile de faire venir un "majeur" au titre du regroupement familial.

Cdt.